

Le mot du trésorier

votre cotisation 2017-2018 ne nous est pas parvenue. étiez syndiqué(e) l'année dernière et, sauf erreur de notre part, Le trésorier académique s'adresse à vous, car vous

Nous comptons sur votre adhésion :

jour de sa cotisation. vendredi 9 février 2018 aux élections internes du SNES-FSU sur les rapports d'activité et financiers. Pour voter, il faut être à Pour participer du mardi 16 janvier

Les modalités pratiques :

d'adhésion joint, de le dater et de le signer, d'y joindre votre Madeleine, 06000 Nice). d'adhésion) et de l'envoyer règlement (le barème des cotisations figure sur le bulletin Pour les actifs, = au SNES-FSU (264 bd de la suffit de remplir e bulletin

Vous pouvez :

- cotisation (à l'ordre du SNES-FSU) faire un chèque du montant total de a
- du bulletin, et en joignant un RIB) remplissant et en signant l'autorisation de prélèvement au bas ou opter pour le prélèvement automatique (en
- verso la date souhaitée pour l'encaissement de chacun). ou faire plusieurs chèques (en indiquant

d'adhésion joint, de le dater et de le signer, d'y joindre votre votre trésorier départemental, à l'adresse suivante : règlement (chèque à l'ordre du SNES-FSU) et de l'envoyer à retraités, = suffit de remplir le bulletin

83000 Toulon pour le Var : SNES-FSU, 208 rue Emile Ollivier

Madeleine - 06000 Nice pour les Alpes-Maritimes : SNES-FSU, 264 bd de a

Bien cordialement, Le secrétariat académique





suppl. 2 au NICE SNES n° 246 de décembre 2017

SOMMAIRE

- 1 Le mot du trésorier
- p. 1 Les modalités pratiques p. 2 Préparer le congrès. Voter.
- p. 3 Annexe 1 : Modalités et bulletin de vote

- 6 Annexe 4:3 enveloppes pré-imprimées

PRÉPARER LE CONGRÈS

FINANCIERS SNES-FSU MOMENT IMPORTANT ACADEMIQU RA D ORT D ES **ET NATIONAUX** D'ACTIVITÉ A VIE DÉMOCRATIQUE

prononcent sur la façon dont les responsables qu'ils ont élus ont exercé leurs mandats. Ce n'est pas une formalité : le syndicat appartient à ses adhérents. Tous les deux ans, avant de fixer en congrès les orientations du syndicat et d'élire les directions qui en coordonneront la mise en œuvre, les syndiqués du SNES-FSU font le bilan des deux ans écoulés et se

Organiser la discussion, le scrutin et le dépouillement dans le syndicat, sous le contrôle direct de chacun d'entre vous, c'est faire vivre le SNES-FSU.

Chaque adhérent a reçu dernièrement le Nice-SNES n°246 de décembre 2017, contenant notamment le rapport d'activité et le rapport financier de la section académique pour la période 2016-2017.

prononcer lors du vote en toute connaissance de cause. Nous nous sommes efforcés de le limiter en taille pour permettre 2 chacun de le lire de se

Les rapports d'activité et financiers présentés par le secrétariat national ont été décembre 2017. publiés dans l'U.S.

Chaque syndiqué (à jour de sa cotisation pour l'année 2017-18), est invité à se prononcer, secret, sur l'activité du SNES-FSU au cours des deux ans écoulés. à bulletin

On peut voter par correspondance, si l'on exerce dans un établissement où il y a peu d'adhérents, si l'on est retraité ou bien si l'on est « isolé »: en congé, en détachement, TZR, dans les LP, à l'ESPE....

Les modalités de vote sont jointes à cet envoi

Une dernière précision :

Prenez bien soin de faire deux envois distincts pour nous adresser:

- d'une part votre cotisation :
- adressée à SNES-FSU Cotisations 264 bd de la Madeleine 06000 Nice pour les actifs
- adressée à votre trésorier départemental retraité pour les retraités
- d'autre part votre vote : SNES-Vote (Isolé ou Retraité) –264 bd de la Madeleine–06000 Nice

Dispositions particulières concernant le VOTE PAR CORRESPONDANCE des Isolés et Retraités

Les VOTES aux rapports d'activité et financiers académiques et nationaux ont lieu du MARDI 16 JANVIER au VENDREDI 9 FEVRIER 2018 inclus.

Le dépouillement académique aura lieu le JEUDI 15 FEVRIER 2018, 14 h 30, au local du SNES-FSU (264 Bd de la Madeleine à Nice).

- 1) Conformément au règlement intérieur du S3 de Nice et à la décision du Conseil Syndical du 15 juin 2017, le vote sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux aura lieu du mardi 16 janvier au vendredi 9 février inclus. Les modalités du vote des Isolés et des Retraités sont arrêtées comme suit.
- 2) Participent au vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation au moment où ils votent (cotisation parvenue au Trésorier académique au plus tard le 9 février. Les syndiqués ayant opté pour le prélèvement automatique ou ayant payé en plusieurs fois sont considérés comme ayant payé leur cotisation (autorisation de prélèvement signée et enregistrée au S3).
- 3) Les Isolés et les Retraités votent par correspondance selon les modalités ci-après

Le vote se fait sous triple enveloppe, les enveloppes sont jointes à cet envoi :

- aucune indication,
 cette premi le bulletin de vote doit être mis dans la première enveloppe de couleur non cachetée, ne portant
- signature figurer le nom, cette première enveloppe doit être mise dans la deuxième enveloppe cachetée, sur laquelle doivent le nom, la catégorie, le département, à la rubrique établissement préciser isolé ou retraité et la
- cette deuxième enveloppe est à mettre dans la troisième enveloppe pré-adressée cachetée, au plus tard le 9 février 2018 cachet de la poste faisant foi à : à envoyer

SNES - votes 264 bd de la Madeleine - 06000 Nice

- 4) Le dépouillement académique des votes des Isolés et des Retraités sera effectué le jeudi 15 février 2018 à 14 h 30, au siège du SNES-FSU, par la Commission académique de dépouillement.
- 5) Il est rappelé que les rapports d'activité et financier académiques sont parus dans « Nice-SNES » n°246 de décembre 2017, qui a été adressé à tous les syndiqués, les rapports d'activité et financiers nationaux ont été publiés dans le supplément à l'US de décembre 2017.

En cas de difficultés, contactez le SNES-FSU (04.97.11.81.53)

nationaux Utilisez de préférence le bulletin de vote ci-dessous, c académiques et nationaux, contrairement au bulletin de car il vote est plus e national complet: il comporte qui ne comporte que les les votes

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)

Rapport d'activité national	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Rapport financier national	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Rapport d'activité académique	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Rapport financier académique	POUR	CONTRE	ABSTENTION

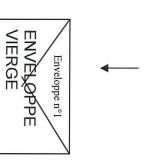


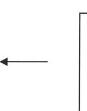
COMMENT

VOTER

« ISOLÉ » ou RETRAITÉ

Rapport d'activité académique Rapport financier académique Rapport financier national Rapport d'activité national BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles) Pour Pour Pour Pour Contre Contre Contre Contre Abstention Abstention Abstention Abstention

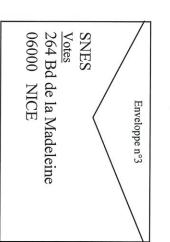




Enveloppe n°2
Nom Prénom
Etablissement : isolé o

Etablissement : isolé ou retraité

Commune département **Signatur**e



Rayer les mentions inutiles sur le bulletin de vote

Insérer le bulletin dans l'enveloppe n°1

Ne rien inscrire sur cette enveloppe

Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2

Compléter l'enveloppe n°2

Ne pas oublier de **Signer**

Insérer l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3

Timbrer et poster

BULLETIN D'ADHESION 2017 - 2018

A remettre au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou à votre section académique : 264 boulevard de la Madeleine — 06000 Nice / 04-97-11-81-53 / s3nic@snes.edu

Il est indispensable de dater et signer le cadre ③.



Montant total de la cotisation : J'accepte de foumir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75.647 Paris cedex 13 ou à ma section académique. 🛚 J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, hors classe...) Etablissement d'exercice si différent : Code postal boite postale - lieu dit - ville pour les pays étrangers N° et voie (rue bd ...) Nom patronymique (de naissance) Téléphone fixe Résidence bâtiment escalier... Etablissement d'affectation : Identifiant SNES-FSU (si vous étiez déjà adhérent) Nom et ville Nom (utilisez le nom connu du rectorat) Paiement: MANDAT 6 prélèvements pour celles parvenues après, voire encore moins pour les adhésions tardives, le demier prélèvement devant intervenir au plus tard en août. Ils scront reconduits les années suivantes aux mêmes dates. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire. Je pourrai alors dénoncer cette reconduction ou modifier le montant et le mode de paiement. Paiement par chèque joint à l'ordre du SNES-FSU uniquement pour l'année scolaire en cours.) Trélèvements non reconductibles en 6 fois. (Mêmes règles liées à la date de réception que pour les prélèvements reconductibles, valables Prélèvements reconductibles en 6 fois pour les colisations parvenues à la section académique avant fin février. Mail: Masc compléter en lettres capitales en respectant le précasage \times récurrent ou En segment of Johnsteise de mandat, vous activises (A) le SNES à emoyer des instructions à vide baivage paut déclais vote conside et (B) vide baivage à débair vote conside conside authoriement dur instructions du SNES.
Vous les chânes du doit d'étre sembourse par retire forque ealon les conditions décrités dans la convention que vives avez poesée ainsi elle.
Toute demande de remboursement doit être présentes dans les évaluines souveines la deux de vide de vide d'entre. Ves d'obs, concernant le treeest murdet west expéques dans ur abourient que sous pouvet côtent anglés de robe fambes Fém Ville ou pays étranger Téléphone portable Unique Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du buileiin d'adhésion Date de naissance Prénom (voir barème) puis cocher l'un des trois modes de paiement proposés. MERCI DE JOINDRE UN RIB Date 46, avenue d'Ivry 75647 PARIS Cedex 13 SNES Ref: COTISATION SNES Pour le compte de : ☐ conseiller en formation continue formateur ☐ GRETA☐ ESPE enseignant ☐ en STS ☐ en classe prépa enseignant au ☐ CNED ☐ Canopé ☐ Conseiller pédagogique tuteur Signature Retraité (Les retraités et CFA paient leur cotisation au trésorier des retraités de leur ☐ par concours Stagiaires cochez les cases selon votre situation ; département) Stagiaires en situation Echelon Discipline Si temps partiel, quotité Situation administrative (pour les titulaires ☐ Titulaire poste fixe ☐ Tit sur ZR. chaire sup. maître aux. contractuel vacataire
AED PsyEN Cpe...) Catégorie (certifié agrégé hors classe SIGNATURE: Congé ou détachement (préciser sa nature ☐ liste d'aptitude Ne rien inscrire sous ce trait date promotion :



Barème des cotisations Académie: NICE 2017-2018

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.*

* sauf déclaration aux frais réels où la cofsation est comptabilisée dans les frais professionnels. Entre parenthèses le montant d'un des 6 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique. Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2018 en fonction de la date de 1 de réception du bulletin

Agrégés Classe Exceptionnelle Coût réel après crédit d'impôt	Certifiés, Cpe, Psy-EN Classe Exceptionnelle Coût réel après crédit d'impôt	Agrégés hors classe Coût réel après crédit d'impôt	Agrégés Classe Normale Coût réel après crédit d'impôt	Certifiés Cpe, PsyEN hors classe, DCIO Coût réel après crédit d'impôt	Biadmissibles Coût réel après crédit d'impôt	Certifiés, Cpe, Psy-EN Classe normale Coût réel après crédit d'impôt	Catégorie \ Echelon
312 € (52,0€) 107 €	263 € (43,9€) 90 €	281 € (46,9€) % €	140 € (23,4€) 48 €	217 € (36,2€) 74 €	124 € (20,7€) 43 €	119 € (19,9€) 41 €	1
non applicable	277 € (46,2€) 95 €	298 € (49,7€) 102 €	140 € (23,4€) 48 €	232 € (38,7€) 79 €	124 € (20,7€) 43 €	119 € (19,9€) 41 €	2
non applicable	292 € (48,7€) 100 €	310 € (51,76) 106 €	172 € (28,7€) 59 €	247 € (41,2€) <i>84 €</i>	152 € (25,46) 52 €	147 € (24,5€) 50 €	3
non applicable	312 € (52,0€) <i>107 €</i>	non opplicable	204 € (34,0€) 70 €	266 € (44,4€) 91 €	179 € (29,9€) 61 €	175 € (29,2€) 60 €	4
non applicable	non opplicable	non applicable	217 € (36,2€) 74 €	283 € (47,26) 97 €	189 € (31,5€) &5 €	180 € (30,0€) 62 €	5
334 € (55,7€)	334 € (55,76) 114 €	332 € (55,4€) 113 €	230 € (38,4€) 79 €	298 € (49,7€) 102 €	196 € (32,7€) 67 €	184 € (30,7€) 63 €	6 ou Al
346 € (57,7€)	346 € (57,7€) 118 €	344 € (57,4€) 117 €	245 € (40,9€) 84 €	non applicable	206 € (34,4€) 71 €	194 € (32,4€) 66 €	7 ou A2
363 € (60,5€)	363 € (60,5€) 124 €	362 € (60,4€) 124 €	263 € (43,9€) 90 €	non applicable	220 € (36,7€) 75 €	207 € (34,5€) 71 €	Ev no 8
363 € (60,5€)	non applicable	non applicable	281 € (46,9€) % €	non applicable	237 € (39,5€) 8 <i>I</i> €	220 € (36,7€) ^{75 €}	9 ou B1
378 € (63,0€)	non opplicable	non applicable	298 € (49,7€) 102 €	non applicable	252 € (42,0€) 86 €	236 € (39,4€) 8 <i>l €</i>	9 ou B1 10 ou B2
398 € (66,4€)	non applicable	non applicable	310 € (51,7€)	non applicable	262 € (43,7€) 90 €	252 € (42,0€) 86 €	11 ou B3
							_

Cout reel après crédit d'impôt		Contractuels - MA	Traitement brut mensuel en €
146	(6,76)	40 €	Inf. à 1100 €
24 E	(11,76)	70 E	1101 € à
34€	(16,76)	100€	1401 € à 1700 €
45 €	(21,76)	130 €	1701 € à 2000 €
51 E	(25,0E)	150 €	2001 € à 2300 €
58€	(28,4€)	170 €	2301 ۈ 2600 €
65.6	(31,76)	190€	2601 € et plus

Contratrement aux ann	Retraités Pensionnés Coût réel après crédit d'impôt	remon BKU I s
iees passees, ie ia	67 € (11,2€) 23€	1681 E
rassees, le tableau pour les re	86 € (14,4€) 30€	de 1681 a
traitės/pensionnė;	94 € (15,7€) 32€	de 1881 a 2060 E
t mentionne les pe	103 € (17,2€) 36€	de 2061 a 2250 €
nsions brutes et n	113 € (18,9€) 39€	de 225] a 2440 €
on nettes (voir su	122 € (20,4€) ^{42€}	de 2441 à 2630 €
on nettes (voir sur votre avis de pension).	131 € (21,9€) 45€	de 2631 à 2810 €
ision).	140 € (23,4€) ^{48€}	de 2811 à 3000 €
	149 € (24,9€) <i>SIE</i>	de 3001 à 3190 €
	158 € (26,4€) <i>54€</i>	de 3191 à 3370 €
	167 € (27,9€) 57€	de 3371 à 3560 €
đaj : 27/12/2017	176 € (29,4€) 60€	3561 Eet

Autres situations

- Stagiaires Agrégés, Certifiés, CPE, Psy-EN, antérieurement non fonctionnaires : cotisation du ler échelon du corps.

 En attente de reclassement, stagiaires antérieurement fonctionnaires, AE, PEGC, Chaires supérieures : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).

 Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de tem

- Cotisation non calculée dans ce barème : Montant : 10 € + 0,363 x indice brut de votre bulletin de Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / nombre de paie (à l'euro prélèvements
- supérieur). (arrondi au 1/10ème d'euro supérieur).

S D MANDAT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte contomément aux instructions du SNES.
Vous bénéficez du droit d'être emboursé par votre banque selon les conditions décritées dans la convention que vous avez passée avec elle, l'oute demande de rembourseanent doit être présentée dans les 8 semaines suivant la fate de débit de votre comment. Vois s'autre comment le l'oute demande de rembourseanent doit être présentée dans les 8 semaines suivant la fate de débit de votre comment le vois avez passes de la convention de la con

fSW I was provinted to the state of the st	Pour le compte de :
rtenir auprès de votre banque.	
	Present methods, som exhautres adio in accument que vous pouvez conentratipes de votre banque.

Paiement:

Référence unique du mandat :	
\sqsubseteq	
닠	
님	
H	
\exists	
ldentifiant créancier SEP	
A: FR 59 ZZZ 131547	

sous ce trait